

Date de réception du formulaire d'inscription :

Demandeur/euse (domicile)

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA, ville :

Pays :

Formulaire à retourner signé à :

HEIG-VD – Haute Ecole d'ingénierie et de
Gestion du Canton de Vaud

Secrétariat MAS MOBILITE

Centre St-Roch – Avenue des Sports 20

CH – 1400 Yverdon-les-Bains

Je (soussigné-e) demande mon inscription suivante :

Je m'inscris à :	DESIGNATION	DATE DEBUT	DUREE PERIODES	ECTS	PRIX CHF
<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe d'inscription unique non remboursable* incluse dans le tarif ci-dessous	---	---	---	MAS 1'000 CAS 500
<input type="checkbox"/>	MAS en Ingénierie de la Mobilité CAS 1+2+3+4 [55 ECTS] + travail personnel [10 ECTS]	Automne 2013	1'950 sur 2,5 ans	65	19'500
<input type="checkbox"/>	MAS en Ingénierie de la Mobilité CAS 1+2+3+5 [55 ECTS] + travail personnel [10 ECTS]	Automne 2013	1'950 sur 2,5 ans	65	19'500
<input type="checkbox"/>	CAS 1 : Planification et gestion de la mobilité multimodale	Automne 2013	450 sur 20 jours	15	6'000
<input type="checkbox"/>	CAS 2 : Espace public urbain et mobilités douces	Printemps 2014	450 sur 20 jours	15	6'000
<input type="checkbox"/>	CAS 3 : Transports collectifs	Automne 2014	450 sur 20 jours	15	6'000
<input type="checkbox"/>	CAS 4 : Services et technologies pour la mobilité durable	Printemps 2015	300 sur 14 jours	10	4'000
<input type="checkbox"/>	CAS 5 : Mobilité de loisirs, touristique et événementielle	Printemps 2015	300 sur 14 jours	10	4'000

Conditions :

Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée. Les programmes annoncés sont susceptible d'être modifiés, voire annulés si le nombre de participant-e-s n'est pas atteint. Dans ce dernier cas, le ou la candidat-e renonce aux garanties prévues par le Code des Obligations, soit l'action réhibitoire, l'action en réduction du prix et l'action en dommage & intérêts.

(*) Votre inscription sera valable dès règlement de l'acompte de CHF 1'000.- pour le MAS ou CHF 500.- pour le CAS ; ce montant n'est pas remboursable en cas de désistement.

Lors d'une annulation jusqu'à 30 jours avant le début du CAS, le montant versé est restitué, à l'exception de la taxe d'inscription qui est facturée à titre de frais d'annulation. Si l'annulation intervient plus tard, mais avant le début du CAS ou une fois que le CAS a commencé, la totalité de l'écolage est dû. Dans un tel cas l'étudiant(e) a la possibilité de se réinscrire pour suivre le ou les modules manquants avec une volée suivante, cela sans frais supplémentaires. La taxe d'inscription au CAS confirme l'inscription et n'est restituée en aucun cas.

Je déclare avoir pris connaissance des documents suivants et en accepte :

- Descriptif du CAS (site web : www.mas-mobilite.ch et plaquette du MAS MOBILITE)
- Planning et Prix
- Règles applicables en cas de désistement (voir ci-dessus)

Je joins à ma demande les documents suivants :

- Ce questionnaire d'inscription
- Copie d'une pièce d'identité valable
- Copies des certificats de travail
- 1 photo d'identité sur papier photo
- Curriculum Vitae
- Copies des diplômes d'études

Par sa signature, le ou la candidat-e confirme avoir pris connaissance, compris et accepté le règlement de la formation.

Par la signature du responsable administratif du MAS MOBILITE, vous êtes accepté/e selon les indications et les annexes mentionnées ci-dessous.

Date et signature du ou de la demandeur/euse

Date et signature du responsable administratif du MAS MOBILITE

Informations personnelles

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu d'origine (*pays pour les étrangers*) :

Numéro d'AVS (*13 caractères*) :

Civilité

Madame

Monsieur

Coordonnées

Privées. Adresse* de facturation :

Professionnelles. Adresse* de facturation :

Entreprise :

Fonction :

Adresse 1 :

NPA, ville :

E-mail :

Téléphone fixe :

Téléphone

mobile :

La ou le participant-e au cours est personnellement responsable du paiement de la finance de cours / d'inscription. La comptabilité du Département Formation Continue de la HEIG-VD (DFC) émet jusqu'à 3 rappels sans frais, puis une sommation avant la mise en poursuite, et facture CHF 100.- la poursuite pour frais administratifs.

*Si la finance de cours/d'inscription est prise en charge par un tiers, le service de comptabilité DFC de la HEIG-VD établira la facture à l'adresse du tiers uniquement à réception d'une attestation de prise en charge financière précisant le montant, dûment rédigée et signée de l'entité en question. *Si l'adresse de facturation est l'employeur, merci de nous faire parvenir une confirmation de prise en charge par votre employeur*

Diplôme de formation de base obtenu

Type	Désignation	Nom de l'école, lieu	Domicile **	Année d'obtention
CFC :				
Maturité prof. :				
Maturité gymnase :				
Diplôme étranger :				

** Veuillez indiquer le lieu de votre domicile au moment de l'obtention du diplôme

Diplôme(s) de formation supérieure obtenue(s)

Type	Désignation	Nom de l'école, lieu	Année d'obtention
Bachelor Suisse ou étranger :			
Bachelor étranger ou équivalent			
Master suisse ou équivalent :			
Master étranger ou équivalent :			
Brevet, diplôme ou maîtrise fédérale :			
Autres :			

Si vous avez déjà été immatriculé/e dans une HES, veuillez indiquer votre no d'immatriculation :

Expérience professionnelle

Ordre chronologique inverse

Entreprise	Lieu	Fonction	Du	Au